



## TERMES DE REFERENCE

### Consultance pour Évaluation finale externe de projet

Profil	Consultant·e externe (H/F/X)
Objet de la consultance	<b>Évaluation finale externe du projet « Gbou Kôkô (Défendre !)</b> ». 01 janvier 2024 au 30 septembre 2025
Zones d'intervention	<b>République Centrafricaine</b> : Bangui, Bouar, Bambari
Date et durée de l'évaluation	Maximum 15 jours dans la période comprise entre le 30 septembre au 30 novembre 2025

## I. Contexte de l'évaluation

L'Union européenne a financé le projet « Gbou Kôkô (Défendre) ».

Ce projet a été mis en œuvre entre le **01 janvier 2024 au 30 septembre 2025** par Avocats Sans Frontières, en consortium avec URU et IFJD.

**Avocats Sans Frontières (ASF)** est une Organisation Non Gouvernementale Internationale créée en 1992 à Bruxelles (Belgique), qui a pour mission de contribuer à l'établissement d'institutions et de mécanismes qui permettent un accès indépendant et impartial à la justice, et qui sont capables de garantir la protection des droits fondamentaux (civils et politiques ainsi qu'économiques et sociaux), en ce compris le droit à un procès équitable. Depuis plus de 20 ans, ASF s'est spécialisée dans la défense des droits humains et le soutien à la justice dans les pays fragiles ou en transition. ASF promeut l'Etat de droit par l'amélioration de l'accès à la justice pour les groupes les plus vulnérables et marginalisés de la société. Elle intervient depuis 2015 en RCA.

**IFJD** : Créé en 2013, l'IFJD – Institut Louis Joinet – est une ONG, dont l'objet est d'analyser, renforcer et mettre en œuvre les mécanismes liés aux processus de transition, vérité, justice et réconciliation. Il déploie ses activités en France et dans le monde. Il se distingue par l'expertise académique de ses membres, mise au service de ses engagements et de la qualité de ses activités pédagogiques, scientifiques et opérationnelles. L'IFJD soutient la lutte contre l'impunité des violations graves des droits humains et accompagne, à la suite d'une dictature, d'un conflit armé ou d'une crise politique aigüe, mais aussi dans le cadre du renforcement démocratique d'un État, l'émergence d'une société pacifiée et réconciliée. Pour ce faire, il est organisé autour de trois pôles d'activités complémentaires : la réflexion, la formation et l'action opérationnelle, dans le cadre d'une politique de recherche-action.

**URU**, créée à l’initiative de jeunes centrafricains début 2014, est une organisation au service de la jeunesse Centrafricaine. L’organisation « URU » est agréée comme ONG Nationale par le Ministère du plan, de l’économie et de la coopération internationale. Sa vision est de soutenir la dynamique positive de la jeunesse centrafricaine, future leader du pays. Sa mission est de contribuer à la promotion de la jeunesse centrafricaine au niveau local, national et international. Ses actions visent à soutenir, promouvoir et développer la participation active et effective de la jeunesse dans le cadre du processus de relèvement et de consolidation de la paix en RCA en offrant des solutions concrètes et pérennes. Spécifiquement cette organisation vise à travailler directement avec les jeunes, les médias, les organisations locales et internationales et le gouvernement, identifier et mobiliser les organisations des jeunes en vue de créer un pôle harmonisé d’organisations engagées et de déterminer les besoins en formation et en information, mobiliser les ONG internationales présentes dans le pays afin de renforcer les capacités des organisations des jeunes, sensibiliser et encourager le dialogue permanent entre la jeunesse et les autorités dans le but de renforcer l’implication de ces organisations dans le processus de réconciliation et de relèvement du pays.

## II. Présentation du projet objet de l’évaluation

---

Le projet « Gbou Kôkô (Défendre) », mis en œuvre par Avocats Sans Frontières (ASF) en partenariat avec l’URU et l’IFJD, vise à promouvoir et protéger les droits et libertés fondamentaux en République centrafricaine, en renforçant l’action des défenseurs des droits humains (DDH) et de la société civile. Conçu dans un contexte marqué par une fragilité institutionnelle, des conflits armés récurrents et des restrictions sévères de l’espace civique, le projet a pour objectif spécifique de contribuer au déploiement et à la structuration des initiatives des DDH à Bangui et dans les préfectures de Nana-Mambéré et Ouaka. Il s’appuie sur une approche inclusive et participative, mobilisant des acteurs centraux tels que les DDH, les organisations de défense des droits humains (ODDH), les institutions nationales comme la CNDHLF, ainsi que les avocats et étudiants en droit.

L’action se décline autour de quatre résultats principaux :

1. Renforcer les capacités des DDH pour qu’ils puissent mieux défendre leurs droits fondamentaux, notamment en matière d’espace civique ;
2. Structurer la société civile afin de documenter et rapporter les violations des droits humains ;
3. Développer des actions collectives de plaidoyer en faveur des droits humains et de la protection des DDH ;
4. Consolider la protection légale et juridique des défenseurs et des victimes de violations.

La mise en œuvre du projet repose sur des activités variées allant de la formation, la production d’outils pédagogiques et de monitoring, à l’organisation de forum national, en passant par l’accompagnement juridique et le référencement vers des mécanismes de protection.

Avec une durée de 18 mois (janvier 2024 – juin 2025) et une extension de 3 mois du (Juillet – Septembre 2025), ce projet a été financé par l’Union européenne à hauteur de 1 210 000 EUR. Le projet constitue une initiative pilote de soutien structurel et opérationnel aux DDH en RCA. En renforçant leurs capacités, en améliorant la documentation des violations, et en favorisant un plaidoyer inclusif, il ambitionne de contribuer durablement à la promotion de l’État de droit et à la protection des droits humains, tout en assurant une meilleure participation citoyenne et une reconnaissance des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap et communautés autochtones).

## III. Cadre de l’évaluation

---

### 3.1. Les enjeux de l'évaluation

L'évaluation est une évaluation finale du projet mise en œuvre en consortium par ASF, URU et IFJD, financé par l'Union Européenne.

Les enjeux de cette évaluation sont doubles :

- Un enjeu de **redevabilité** qui vise à apprécier l'atteinte de l'objectif spécifique et des 4 résultats attendus en se fondant sur les critères du CAD (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité).
- Un enjeu d'**apprentissage collectif** qui vise à nourrir la réflexion interne des partenaires de mise en œuvre et celle de ses partenaires locaux en matière d'accès à la justice en République Centrafricaine.

### 3.2. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation finale du Projet « **Gbou Kôkô (Défendre)** ». » doit :

- **Évaluer le niveau de réussite du projet** sur la base de la réalisation des objectifs spécifiques et des résultats définis sans le cadre logique, en prenant en compte les critères CAD sélectionnés.
- **Documenter et analyser les obstacles rencontrés** (sécuritaires, administratives, opérationnelles ou autres) et les mesures correctives et de contingence adoptées lors de la mise en œuvre et pilotage du projet.
- **Documenter les perceptions des acteurs clés** (i.e. partenaires du projet, DDH et releveurs, autorités communautaires et institutionnelles, membres des communautés, victimes...) sur l'impact et pertinence de l'action.
- **Évaluer la collaboration et la complémentarité** entre les différents partenaires du consortium

### 3.3. Zone géographique

L'évaluation prendra en compte les zones de mise en œuvre du projet :

- Bangui
- Bouar
- Bambari

### 3.4. Public cible

Les résultats de l'évaluation devront servir principalement aux instances et membres de Avocats Sans Frontières ainsi qu'aux partenaires impliqués dans le pilotage et la mise en œuvre du projet.

À usage externe, l'évaluation devra permettre aux partenaires et bailleurs de fonds, y compris l'Union européenne, de visualiser et comprendre la pertinence des résultats et impacts obtenus.

## IV. Approche méthodologique

Pour la réalisation de cette évaluation, **une approche qualitative** sera privilégiée. La méthodologie à développer par le consultant devra être **participative et consultative** et devra spécifier les **outils et techniques de collecte** ainsi que **les outils d'analyse et traitement de données** à utiliser par le consultant.e.

### 4.1. Sources d'information

**Parties prenantes et acteurs clés :**

De façon non exhaustive, l'évaluation doit s'appuyer sur :

- Des entretiens avec les équipes de projet ASF, URU et IFJD
- Des entretiens et/ou focus group avec les releveurs et DDH, les autorités locales des différentes zones d'intervention, etc.

#### **Documents de référence :**

Un ensemble de documents de projet de référence sera mis à la disposition du consultant.e par ASF et les membres du consortium :

- Documents stratégiques et théories du changement propres au projet selon ses zones d'intervention
- Différents rapports (rapports intermédiaires, études réalisées et rapports d'activités)
- Les feuilles de route et éventuelles notes de révisions et de capitalisation de projet
- Des outils de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation.
- Des brochures et guides des DDH conçus par les membres du consortium

Le/la consultant.e sera appuyé.e par l'équipe ASF dans la mise à disposition et prise de contact avec les sources d'information mentionnées ci-haut.

## **4.2. Critères CAD et questions d'évaluation**

### **Pertinence**

- La logique d'intervention du programme est-elle cohérente au regard du contexte d'intervention et des éventuelles spécificités régionales ?
- Le projet a-t-il su s'adapter à d'éventuelles évolutions du contexte ?
- Les approches stratégiques déployées dans le cadre du Programme (ancrage institutionnel, approche réseau et approche partenariale, mobilisation et engagement communautaire, renforcement des capacités, etc.) étaient-elles pertinentes ?
- Est-ce que les actions du projet ont répondu aux attentes et aux besoins des bénéficiaires ?
- En tant que projet pilote mettant en jeu une approche innovante au sein d'ASF, dans quelle mesure l'approche a-t-elle fait la démonstration de sa pertinence ?

### **Cohérence**

- Externe : le projet apporte-t-il une valeur ajoutée par rapport aux stratégies et interventions dans le secteur du soutien à l'espace civique et à la société civile en RCA ?
- Interne : dans quelle mesure les partenaires du projet ont-ils réussi à se coordonner au sein d'une approche unifiée et cohérente et à développer des synergies ?

### **Efficacité**

- Quel est le niveau d'atteinte des objectifs spécifiques et des résultats du projet ?
- Dans quelle mesure les changements attendus par résultat (et stipulés dans le plan stratégique) se sont-ils produits ?

### **Efficiences**

- Le rapport entre les moyens alloués et les résultats obtenus à la fin du programme est-il satisfaisant ?
- Les moyens humains mobilisés et les modes de travail adoptés pour assurer la coordination et mise en œuvre du programme dans les différents contextes sont-ils efficaces ? Les moyens humains et les modes de travail adoptés étaient adéquats à la réalisation efficace des objectifs du projet ? Comment l'efficacité aurait-elle pu être renforcée ?

### **Impact**

- Dans quelle mesure le Projet a-t-il contribué à changer positivement les pratiques, perceptions et discours des différents groupes cibles ? Quels changements principaux ont été induits par le Programme ?

## Durabilité

- Quels sont les axes du programme qui présentent le plus de potentiel de durabilité et pour quelles raisons ?

## V. Durée et calendrier de l'évaluation

---

La mission d'évaluation aura lieu sur le terrain (et/ou partialement à distance), sur une **durée maximale de 15 jours et dans une période maximale de 2 mois** (30 septembre – 30 novembre 2025)

## VI. Résultats/livrables attendus

---

Le consultant.e remettra, en langue française, les livrables suivants:

- 1) Une **réunion de cadrage** suivie d'une **note exhaustive de cadrage**, rédigée à l'issue de la réunion et incluant un chronogramme ou un plan de travail détaillé.
- 2) Un **rapport d'évaluation** répondant aux objectifs de l'évaluation référenciés dans le point 3.2 et en ligne avec l'approche méthodologique de la section 4. Le rapport d'évaluation contenant aussi un abstract ou une présentation synthétique des résultats de l'évaluation. Une première version dite « provisoire » sera transmise en format éditable à ASF et les partenaires du consortium, qui pourront commenter et demander des révisions. Une fois la version provisoire validée, une version finale pourra être produite et transmise en format éditable (.doc) ainsi qu'en format non éditable (pdf).
- 3) Les **annexes au rapport** présenteront intégreront *a minima* les outils de collecte ainsi qu'une table synthétique des données mobilisées pour l'évaluation (nombre de documents consultés, nombre d'entretiens et de focus groups réalisés, etc.).
- 4) Une **restitution des résultats** de l'évaluation (dont le format pourra être proposée par l'évaluateur). Elle sera organisée de préférence entre la remise de la version provisoire du rapport et la production de la version finale.

## VII. Supervision

---

En tant que lead du consortium, **ASF assurera la coordination de l'évaluation.**

Le/la consultant.e sera supervisée directement par Isabelle Dutour (Directrice Pays ASF-RCA), avec l'appui technique du Coordonnateur Programme ASF, Saint-Cyr MODOMPTE et du Responsable Régional Recherche & Apprentissage ASF, Thomas Lerosier.

## VIII. Budget

---

Les offres financières devront préciser le montant des honoraires (hors taxe), par jour et par personne.

ASF prendra en charge les frais de mission selon des forfaits validés par l'organisation (frais de voyages, hébergement, frais de séjour, frais de communication, frais d'impression et autres).

## IX. Profil recherché

---

L'évaluation pourra être réalisée par un consultant unique ou un binôme de consultant.

ASF recherche :

- Une **expérience solide et diversifiée dans le domaine des droits humains, de l'espace civique et de la société civile**
- Une **expérience de travail dans la région**
- Un **diplôme universitaire en science politique ou dans d'autres domaines pertinents**, de niveau maîtrise ou supérieur
- Une **expérience de 5 ans en gestion et évaluation** de projets de développement, de préférence dans le secteur de la société civile
- Une **excellente connaissance des méthodes et techniques d'évaluation de projets**
- Une bonne **maîtrise du Français** et une excellente capacité de rédaction de rapports en cette langue. La maîtrise de Sango est un atout.
- Une expérience préalable en **évaluation des projets financés par l'Union Européenne** est un atout

## X. Principes éthiques

---

L'évaluation finale du programme conjoint doit être réalisée selon les principes éthiques suivants :

- **Confidentialité.** L'évaluation doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité.
- **Responsabilité.** Le rapport doit faire état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre les consultants ou entre le consultant et les dirigeants du programme évalué les conclusions et/ou recommandations de l'évaluation. L'ensemble de l'équipe doit confirmer les résultats présentés, les éventuels désaccords devant être indiqués.
- **Intégrité.** L'évaluateur se devra de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les TdR, afin d'obtenir une analyse plus complète du projet.
- **Indépendance.** Le consultant doit veiller à rester indépendant vis-à-vis du programme examiné, et il ne devra pas être associé à sa gestion ou à quelque élément de celle-ci.
- **Transparence.** Si des problèmes surviennent au cours du travail de terrain, ou à tout autre moment de l'évaluation, ils doivent être immédiatement signalés à ASF, à défaut l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus par ASF dans les présents termes de référence.
- **Validité de l'information.** Le consultant se doit de garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et sera responsable de l'information présentée dans le rapport final.

## XI. Comment postuler

---

Pour postuler, veuillez envoyer votre dossier de candidature avec la mention « **RCA Évaluation finale Gbou Kôkô** » par courriel au plus tard **le 21 septembre 2025** (Bangui) à l'adresse mail : [rca-job@asf.be](mailto:rca-job@asf.be).

Votre dossier doit inclure les documents suivants :

- CV (résumé en 3 pages maximum) incluant au moins 2 références professionnelles (idéalement dans le cadre des expériences similaires d'évaluation) ;
- Une proposition technique détaillée incluant un chronogramme indicatif pour la réalisation de la mission
- Une proposition financière complète.

**Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.**

**Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

Pour des raisons de ressources humaines limitées, seul-e-s les candidat-e-s présélectionné-e-s seront contacté-e-s.

Fait à Bangui, 28 août 2025  
Le Directeur pays ASF-RCA  
Isabelle DUTOUR